

PLU

. Plan Local d'Urbanisme .

Commune de

ITTERSWILLER

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Elaboration le: 21/05/1987

REVISION N°1 APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 11 mars 2013

A ITTERSWILLER
LE 18 mars 2013



Le Maire

Vincent KIEFFER



Commune d'ITTERSWILLER

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du Plan d'Occupation des Sols

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

Siège social

1 rue de la Lieière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55
www.ote.fr



Document approuvé le

1. Secteur de la rue du Viehweg



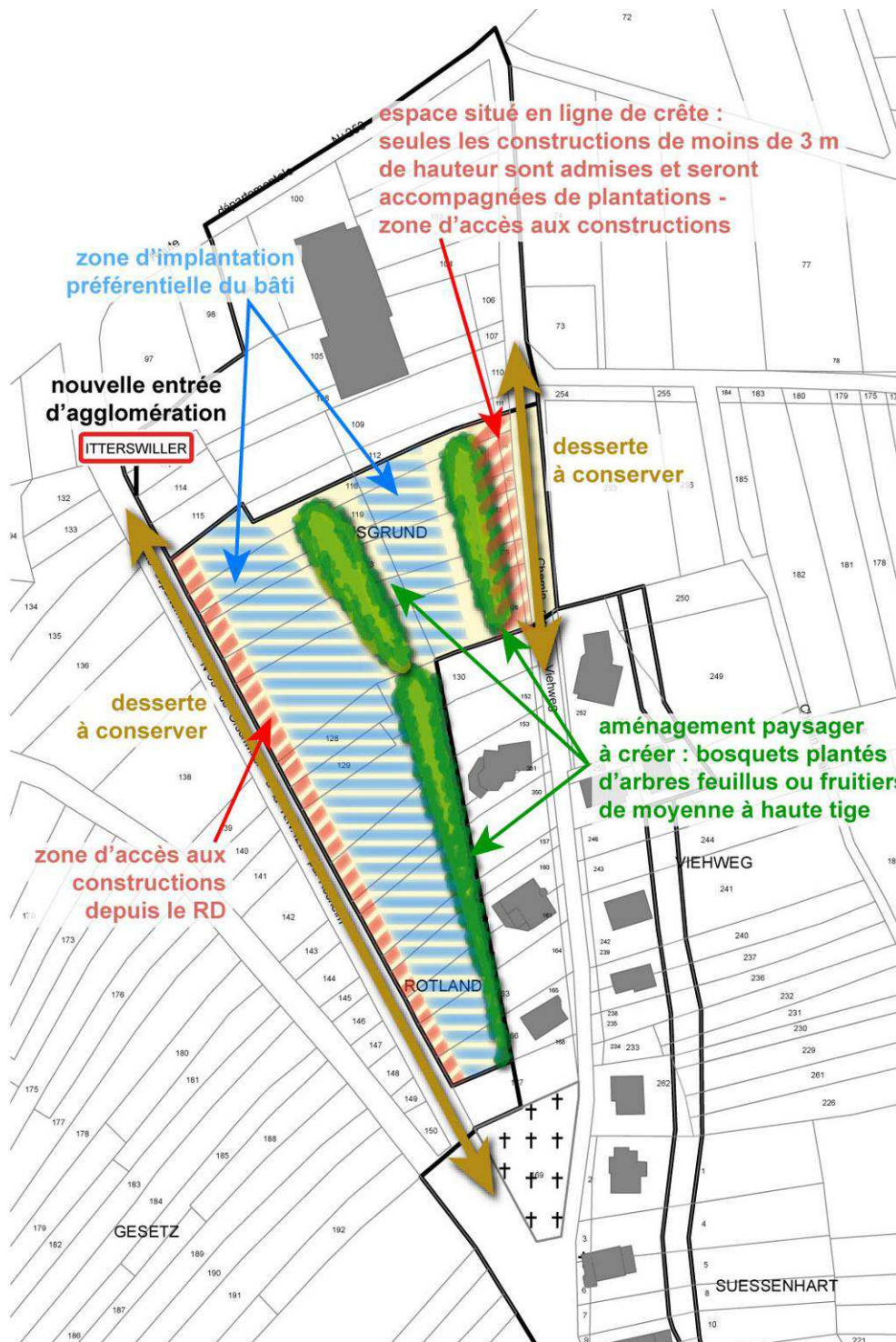
1.1. Objectifs poursuivis

Le principal objectif de cette orientation d'aménagement et de programmation est de favoriser une insertion optimale des constructions dans la pente et de limiter leur impact paysager.

Des principes d'implantation vont ainsi permettre de préserver la ligne de crête ainsi que la qualité paysagère et les points de vue existants pour toutes les constructions.

Commune d'ITTERSWILLER

Plan Local d'Urbanisme Orientations d'aménagement et de programmation



1.2. Eléments de programmation

L'aménagement de cet espace sera progressif et correspondra, dans un premier temps, au prolongement de réseaux dans la rue du Viehweg. Les aménagements de la route des vins se feront après modification ou révision du document d'urbanisme.

La densité recherchée, conformément aux orientations du SCOT du Piémont des Vosges, est de 17 à 20 logements à l'hectare en privilégiant la diversité du bâti et notamment la construction individuelle groupée.

1.3. Organisation de la desserte et des accès

La desserte des constructions futures est à prévoir à partir des axes existants :

- la rue du Viehweg pour les constructions situées côté Est
- la route des vins pour les constructions situées côté Ouest

Aucune création de voirie n'est nécessaire pour permettre les constructions sur ce secteur, en revanche les équipements en réseaux sont indispensables.

1.4. Qualité urbaine et insertion paysagère

L'objectif principal sur ce secteur est de favoriser l'insertion paysagère et topographique des constructions.

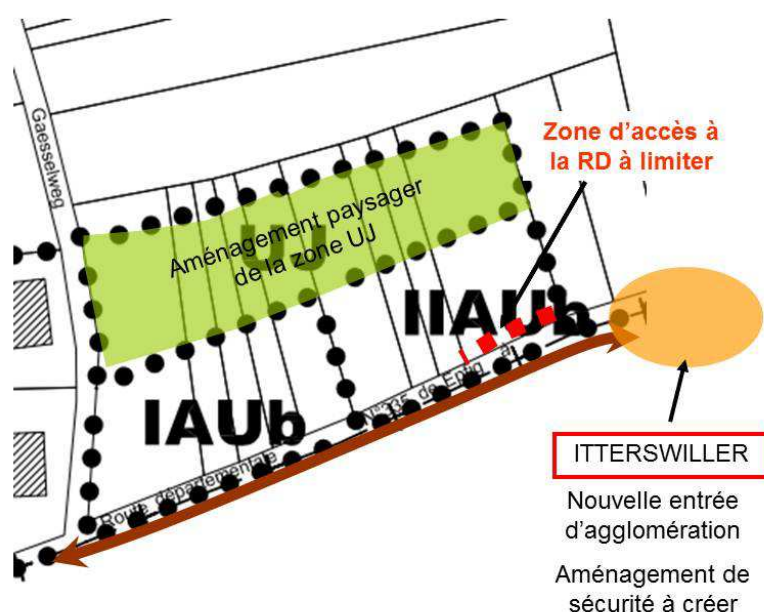
Aussi, les principes retenus sont les suivants :

- Un espace destiné uniquement aux constructions de faible hauteur est instauré le long de la rue du Viehweg pour préserver la ligne de crête.
- Seuls les accès, et les constructions de moins de 2,50 mètres sont possibles dans cet intervalle ;
- Des aménagements paysagers participeront à l'insertion des constructions dans la pente, et seront composés de bosquets denses d'arbres hauts d'essences de fruitiers ou feuillus ;
- Ces aménagements paysagers formeront ainsi un rideau végétal entre les constructions existantes, les constructions futures au sud de la rue de Viehweg et les constructions le long de la route des vins ;
- Pour favoriser l'insertion des constructions dans la pente, les projets devront respecter les dispositions du règlement, complémentaires à ces orientations et qui facilitent l'insertion des constructions dans la pente naturelle.

3. Secteur de la route d'Epfig

Le secteur d'extension urbaine en limite Est de la commune nécessite une attention particulière en termes d'accès et de marquage de l'entrée d'agglomération.

3.1. Schéma d'organisation



3.2. Principe d'accès et d'organisation

En entrée Est d'Itterswiller, la gestion de l'accès aux parcelles de la zone à urbaniser nécessite un aménagement de sécurité sur la route départementale. En effet, la courbe précédant l'entrée actuelle du village se verrait intégrée dans l'agglomération. Un système de sécurité destiné à ralentir les automobilistes en entrée est donc à mettre en place pour sécuriser au mieux les entrées et sorties de véhicule depuis les parcelles à bâtir.

Ces aménagements pourront être mis en œuvre avant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU_b.